laire suivante émanant du comité, de la grève et signée Carrière :

« Camarades,

» Tous vous savez quels sont les hommes que les Compagnies font monter sur le siège ; vous n'ignorez pas que les grévistes ont juré de tenir jusqu'à complète satisfaction, mais pour que vos frères les grévistes puissent résister, il faut que chacun de ceux qui travaillent, loueurs et coopérateurs, comprennent leur devoir, il faut que, plus que jamais, vous leur veniez en aide ; vous ne voudrez pas endosser la responsabilité de la reprise du travail qui se produirait fatalement, si vous restiez indifférents devant la misère qui sévit sur ceux qui défendent vos droits comme le leur.

» Faites plus que jamais votre devoir et les grévistes sauront le faire également. »

Un cocher annonce *que vendredi matin, trente amis* des grévistes sont allés chercher des voitures dans les dépôts et sont partis pour Maisons-Laffitte où ils doivent les abandonner.

La préfecture de police n'a pas été avisée que les scènes de violences qui se sont produites, hier, lors de la sortie des voitures des dépôts se soient renouvelées vendredi matin.

Plus de 2,000 cochers assistaient, vendredi, à la réunion.

M. Carrière, au sortir du ministère de l'intérieur, s'est rendu à la Chambre des députés pour demander à plusieurs députés de la Seine, et en particulier à M. Mesureur, d'interpeller le ministre de l'intérieur sur les faits qui se sont produits hier à la Villette.

Une voiture en feu !

Clichy-la-Garenne, 30 juin. — Vendredi matin, la voiture portant le numéro 2,660 de la *Compagnie générale* a été trouvée en feu, rue du Bois, près du chemin de fer de l'Ouest. Le feu avait été mis à l'aide de pétrole dont on a trouvé plusieurs bouteilles sur les lieux. La voiture est entièrement consumée ; les harnais avaient été hachés. Quant au cheval, il a disparu.

La police recherche le cocher auxiliaire.

L'ASSOCIATION RÉPUBLICAINE

Discours de M. Spuller

Hier soir à eu lieu, au Palais des Arts libéraux, au Champ-de-Mars, le banquet de l'Association républicaine, auquel assistaient environ 300 convives. M. E. Spuller, sénateur, président de l'Association, présidait ce banquet à la fin duquel il a prononcé un discours dont voici les grandes lignes :

Après avoir fait l'éloge de M. Jules Ferry, son prédécesseur à la présidence de l'Association, qui « marqua, dit-il, le règne de la liberté de conscience », M. Spuller indique le rôle de l'Association nationale républicaine pendant la période électorale et fait un pressant appel à la poche de ses membres.

Parlant ensuite de la question des ralliés, M. Spuller dit :

« Nous n'avons pas à défendre la République, personne ne l'attaque plus, au moins ouvertement. Les anciens partis n'abdiquent pas, car les partis n'abdiquent jamais, mais ils achèvent de s'user, de s'effriter.

» Aux candidats qui solliciteront nos suffrages, nous leur demanderons : Etes-vous des républicains, de bons républicains ? Venez-vous à la République, non pour la trahir, mais pour la servir. Nous tenons à ne donner nos voix qu'à des républicains. Nous n'insisterons pas sur la date de votre républicanisme, si vous faites comme les hommes respectés et vénérables qui nous ont aidé à fonder la République et qui, à travers certaines crises, en ont été les soutiens les plus fermes et les plus fidèles.

» Si ces candidats veulent faire comme ceux dont je cite l'exemple, oui, nous les acceptons. Si, au contraire, ils veulent entrer dans la République pour y porter le trouble et le désordre et s'ils ne savent pas faire à l'esprit nouveau les concessions qu'il exige, nous leur dirons : « Restez chez vous. »

» Comme corollaire du suffrage universel, nous avons fondé l'instruction universelle, puis, après l'instruction universelle, le service militaire universel. Nous ne pouvons pas sortir de ces deux termes. Aux candidats qui ne pourront pas les accepter, nous leur dirons : « Passez votre chemin. »

M. Spuller se déclare ensuite pour la protection du travail, pour un gouvernement fort ; il veut une Chambre qui ne se place pas au-dessus du suffrage universel, mais qui donne elle-même l'exemple du respect des lois ; il réclame l'harmonie entre les corps constitués ; il demande encore que « les députés ne dénaturent pas le régime parlementaire en se faisant dans des applications » et qu'ils « cessent d'obéir à la dictature de certains comités qui s'arrogent le droit de procéder par voie budgétaire à toutes les réformes, même les moins étudiées et les plus impraticables.

En terminant, M. Spuller demande au pays de redouter la *médiocratie* et de faire cas des hommes qui ont fourni des preuves de talent et d'aptitude à gouverner.

LE MOUVEMENT SOCIAL EN BELGIQUE

Le mouvement social chrétien va bon train en Belgique. Nos voisins auront bientôt tout une organisation catholique des ouvriers. D'après l'attitude de certaines feuilles gouvernementales, on peut croire que le ministère belge, bien que catholique, couçoit à ce sujet des perplexités. Il semble redouter que l'on aille trop vite et trop loin. La démocratie se mêle de l'affaire, et cela trouble un peu une partie de la bourgeoisie. On a même annoncé, il y a quelques semaines, que l'épiscopat belge allait faire un acte collectif pour rappeler le groupe des catholiques démocrates aux principes et à la prudence.

Ce bruit avait trouvé de l'écho en France dans le groupe conservateur et même chrétien qui accepte vaguement l'idée des réformes à la condition qu'on se garde d'aller jusqu'à la pratique. Nous avons lieu de croire qu'il n'était pas fondé. Les « catholiques démocrates », aidés de prêtres actifs, continuent leur œuvre.

Dans tous les cas, il est sûr que si telle parole ou tel acte paraissait mériter un avertissement ou un blâme, il n'y aurait rien qui pût s'appliquer au mouvement lui-même. Ce mouvement, en effet, le clergé belge s'y mêle de plus en plus et obéit ainsi aux conseils du Pape comme le prouvent les lignes suivantes extraites d'une conférence faite aux mineurs de Hollogne par le curé de cette paroisse :

Mgr l'évêque de Liège a fait cette déclaration à son retour de Jerusalem : « Le Pape a dit qu'il y a nécessité d'améliorer le sort de l'ouvrier et il m'a recommandé de dire au clergé d'aller au peuple avec le dévouement que savent déployer les missionnaires. »

Quand le Pape parle ainsi, c'est à tous qu'il s'adresse.

NOUVELLES DU JOUR

Suspension de paiements. — Le Comptoir Lyon-Allemand. — Déficit de 12 millions

D'après les renseignements de vendredi, le passif du Comptoir Lyon Allemand s'élèverait à 11 ou 12 millions environ. Mais il est probable que ce chiffre sera augmenté par suite des risques d'endossement.

On évalue en effet à 4 millions le montant en papier circulant avec la signature de la maison, et le recouvrement de ces traites donnera certainement lieu à des mécomptes.

L'actif nominal est de beaucoup supérieur au passif ; mais on n'a encore aucune évaluation positive de sa valeur réelle.

La suspension du Comptoir Lyon-Allemand ne peut entraîner aucune conséquence pour les maisons de banque de notre place, car les créances sont très divisées.

On peut craindre malheureusement qu'il n'en soit pas de même pour le commerce de la bijouterie.

Un grand nombre de fabricants, auxquels le Comptoir Lyon-Allemand faisait un large crédit, ne pourront plus faire face à leurs engagements si ce crédit leur est coupé brusquement.

On dit que des efforts sont faits pour remédier à cette situation et qu'on cherche à opérer une reconstitution de l'affaire.

L'élection sénatoriale du Finistère
Mgr de Cabrières refuse la candidature

Brest, 30 juin. — On assure que Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a refusé la candidature sénatoriale pour l'élection du 23 juillet.

L'épidémie cholériforme

Toulon, 30 juin. — Il y a eu aujourd'hui un décès cholérique à Toulon, au à l'hôpital Saint-Mandrier et un à La Seyne.

Montpellier, 30 juin. — On n'a pas constaté de décès cholérique aujourd'hui.

Cette, 30 juin. — Aujourd'hui, il n'y a pas eu de décès cholérique en ville. On en a constaté un au lazaret et un autre aux salins de Villeroy.

Une grève

Toulouse, 30 juin. — Une grève vient d'éclater parmi les layetiers, matletiers, les patrons ayant refusé d'appliquer les nouveaux tarifs élaborés par la chambre syndicale ouvrière.

En Angleterre. — Avant le mariage princier

Londres, 30 juin. — Ce soir il y a eu un grand dîner de famille auquel assistait le tzarevitch. Après le dîner, les hôtes royaux se rendus au grand bal de la cour donné à Buckingham-Palace.

La visite du tzarevich à la Reine se fera demain à Windsor, en demi-apparat.

Arrivée de Leurs Majestés de Danemarck

Londres, 30 juin. — Le roi et la reine de Danemarck sont arrivés au port de Hawick et à la gare de Saint-Pancrale à midi 14. Ils ont été reçus par le prince et la princesse de Galles et leurs enfants. Le prince de Waldemar accompagne Leurs Majestés.

Les souverains Belges en Angleterre

Londres, 30 juin. — Le roi et la reine des Belges arriveront aujourd'hui à Londres.

Nouveau sinistre
Les survivants du « Victoria »

Malte, 30 juin. — Un instant après l'arrivée du *l'Edgar* et du *Phaëton* avec les survivants du *Victoria*, au moment où les deux navires franchissaient la porte de Victoria, les chaînes d'un pont mobile se sont brisées. Deux hommes ont été tués et un autre grièvement blessé.

Le « Home Rule »

Londres, 30 juin. — *Chambre des communes.* — La proposition de M. Gladstone tendant à accélérer la discussion du « Home rule » et de clôturer la discussion le 30 juillet prochain, a été adoptée par 299 voix contre 267, soit une majorité de 32 voix.

La séance a été suspendue après ce vote au milieu d'une grande agitation.

Un discours du Pape

Rome, 30 juin. — Aujourd'hui, en recevant des députations du clergé oriental, le Pape a prononcé un discours très important.

Après avoir affirmé sa sollicitude pour l'église orientale, le Pape a parlé des résultats du congrès de Jerusalem et a fait l'éloge du cardinal Langénieux.

Léon XIII a rappelé tout ce qu'il a fait pour l'union des deux églises et a ajouté qu'il était trop âgé pour voir s'accomplir cette grande œuvre, mais qu'il était heureux d'en avoir posé les fondements.

Dans les hautes sphères ecclésiastiques, on dit que ce discours prouve que le Pape, contrairement aux efforts de la diplomatie de la Triplice, cherche à favoriser en Orient l'union des deux influences française et catholique.

L'ambassadeur de France au palais impérial

Vienne, 30 juin. — L'empereur a reçu cette après-midi, en audience particulière, M. Decrais, ambassadeur de France.

Dans cette entrevue, M. Decrais a informé l'empereur François-Joseph de sa nomination probable au poste de Londres.

Les bals immoraux

Paris, 30 juin. — Les organisateurs des bals des « Quatre-z-arts » et « Fin-de-siècle » ont été condamnés aujourd'hui par la 8e Chambre correctionnelle à 100 francs d'amende chacun ainsi que les modèles.

En outre, Mlle Lassalle est condamnée à quinze jours de prison avec sursis pour avoir fonctionné de la Mère Bérenger.

Mlle Marcou Delorme est condamnée à huit jours avec la même faveur.

Conséquences des dernières élections pour le Reichstag

Strasbourg, 30 juin. — Le gouvernement allemand, comptant sur le vote de la loi militaire et des dépenses qu'elle entraînera, vient d'ordonner la construction « immédiate » à Metz de trois casernes destinées à recevoir de nombreux contingents. La construction de l'une d'elles, qui s'élèvera entre le Ban-Saint-Martin et Longeville (et qui est destinée à l'infanterie,) vient d'être adjugée à un entrepreneur de Metz, moyennant 1,125,000 francs, 900,000 marks.

Une autre sera établie pour la cavalerie près de Saint-Privat-Montigny, sur un devis de 1.250.000 francs.

Une troisième, pour l'artillerie, est adjugée à un entrepreneur de Cologne, sur un devis de 1.350.000 francs.

Enfin, les plans relatifs à la construction projetée de l'immense hôpital militaire de Montigny, sont revenus hier de Berlin revêtus de l'approbation ministérielle. Les travaux, dont le devis s'élève à 2.800,000 francs, vont commencer le 15 juillet.

Berlin, 30 juin. — La *Gazette de Vossi*, jusqu'ici adversaire acharné de la loi militaire, déclare, qu'au cas où le gouvernement accorderait *l'introduction du service de* deux ans, les partis libéraux devraient faire les sacrifices nécessaires pour renforcer la puissance militaire du pays.

Ils devraient toutefois exiger la réalisation de certaines réformes.

Plaideur irascible

Genève, 30 juin. — Un nommé Baud, artiste peintre, mécontent de la tournure que prenait son procès, a tiré ce matin, dans l'escalier du Palais de justice un coup de revolver sur M. Pauly, président du tribunal civil, et l'a blessé au bras.

C'est une habitude chez Baud de prendre les magistrats pour cibles ; il y a une vingtaine d'années, il avait lancé des œufs pourris à la tête du président du tribunal.

Il répondra devant la justice criminelle de ce moyen de procédure... extraordinaire.

Une bande d'assassins

Les feuilles bulgares annoncent la découverte d'une bande d'assassins composée du vagdemestre du 1er régiment de cavalerie, d'un gendarme nommé Antoine Spas et de leurs femmes.

Les premières victimes de ces assassins ont été leurs propres parents, morts empoisonnés. Les crimes, dont les premiers remontent à 1886, seraient très nombreux. Ce qui est curieux c'est que les deux hommes faisaient autrefois partie d'une bande de brigands des plus redoutés et on ne les aurait admis dans l'armée et la gendarmerie que pour en débarrasser le pays.

L'Œuvre des Cercles

Evreux, 30 juin. — L'assemblée régionale de l'Œuvre des Cercles sous le patronage de l'évêque, s'est ouverte aujourd'hui sous la présidence de M. Martin, assisté de M. l'abbé Garnier, de M. Harmel, du R. P. Dulac.

L'assistance était nombreuse.

Une adresse a été envoyée au Pape.

Publication sociale

Dans une quinzaine de jours paraîtra, à Bordeaux, un nouveau journal anti-socialiste, intitulé : *La Justice sociale* (abonnements 5 francs par an), qui sera dirigé par M. Naudet, dont on n'a pas oublié la conférence remarquable qu'il donna à Roubaix et la joûte brillante, à Lille, contre le député socialiste Lafargue, au lendemain de la clôture du Congrès du Nord et du Pas-de-Calais.

Le cadastre

Paris, 30 juin. — Dans sa séance, la sous-commission juridique du cadastre a continué l'examen des questions relatives à la responsabilité des personnes préposées à la tenue des Livres fonciers.

Elle a décidé que le juge de paix sera responsable de toute faute, fraude ou collusion commise en certifiant les signatures apposées au bas des bordereaux servant de base aux inscriptions.

Les conservateurs fonciers seront tenus de se conformer, sous peine d'amende, aux prescriptions de la loi foncière : ils répondront, en outre, du préjudice résultant des irrégularités, nullités ou omissions d'inscriptions.

Le Conseil des ministres

Paris, 30 juin. — Il n'y aura demain samedi ni conseil des ministres, ni conseil de cabinet.

La prochaine réunion des membres du gouvernement aura lieu mardi.

M. Viette, ministre des travaux publics, a quitté Paris vendredi soir à 10 heures 30, pour aller inaugurer le chemin de fer de Mauriac à Vendres.

Le vote des députés

M. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, a déposé une proposition tendant à modifier le règlement de la Chambre en ce qui concerne le vote des députés :

« Considérant, dit l'exposé des motifs, que les mandataires doivent avoir une opinion sur toutes les questions soumises au Parlement et à plus forte raison quand il s'agit d'un budget de 3 milliards 950 millions, j'ai l'honneur de réclamer le vote obligatoire pour tout député qui ne serait pas en congé régulier. »

Voici le texte de la proposition de M. de Baudry d'Asson :

Article 1er. — L'abstention est interdite à tout député.

Art. 2. — Seront portés au *Journal officiel* comme absents sans congé régulier les députés qui n'auraient point pris part aux scrutins.

Congrès socialiste

Bordeaux, 30 juin. — Les socialistes de la Gironde (Jaugeot) à Libourne, un Congrès départemental les 1er et 2 juillet. A l'ordre du jour est inscrite la question suivante : Examen des questions portées à l'ordre du jour du Congrès international de Zurich.

M. Jules Guesde doit assister à ce Congrès.

Toujours M. Eiffel

Paris, 30 juin. — M. Eiffel a l'intention de quitter définitivement Paris pour se fixer à Vevey, en Suisse, où il a acheté une villa entourée d'un parc immense.

Assassinat à Cherbourg

Cherbourg, 30 juin. — La nuit dernière, à Cherbourg, une fille de mœurs légères, nommée Julie Simon, a été assassinée à coups de sabre-baïonnette, par un soldat. Le meurtrier n'est pas encore connu.

M. Rouvier victime d'un accident de voiture

Paris, 30 juin. — La voiture de M. Rouvier, ancien ministre a été renversée hier par un camion.

M. Rouvier n'a reçu que quelques contusions fort peu graves.

M. Werther-de Cesti

L'*Intransigeant* donne les renseignements suivants, dont nous lui laissons la responsabilité, sur M. de Cesti dont il est question si souvent à propos de l'affaire des documents anglais.

Werther-de Cesti a été élevé à la Flèche. Il avait pour tuteur l'un des plus hauts fonctionnaires de la préfecture de police, le sieur B..., resté depuis son protecteur.

C'est à l'influence du sieur B..., qu'est due l'impunité dont a joui jusqu'ici Werther-de Cesti.

Plus de *quatre cents plaintes en escroqueries* ont été déposées contre cet individu, notamment par M. M..., fils d'un notaire de la Sarthe ; M. H..., mort député, etc., etc. Les sommes sur lesquelles portent ces plaintes représentent *quatre millions environ*. Une dizaine de juges ont été désignés par le parquet, mais jamais Werther-de Cesti n'a été poursuivi.

Werther-de Cesti est invulnérable, comme le bouillant Achille, et les gémissements de ses dupes restent sans écho. C'est un homme très protégé.

Nécrologie

Paris, 30 juin. — On annonce la mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, de M. le comte Richard d'Andlau. Le défunt était le beau-père du comte Albert de Mun, député du Morbihan. Les obsèques auront lieu samedi, à dix heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Le pourvoi de l'anarchiste Forest

Paris, 30 juin. — Le 26 mai dernier, un anarchiste nommé Forest, qui avait été arrêté au moment où il tentait de dévaliser à main armée le dépôt des voitures de la Compagnie l'Urbaine, à St-Ouen, était condamné, par la Cour d'assises de la Seine, à la peine de mort. La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Forest contre l'arrêt de la Cour d'assises.

M. Flourens

Paris, 30 juin. — M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, poursuit définitivement devant la cour d'assises, pour diffamation :

L'*Estafette*, le *Paris* et le *Radical qui lui avaient prêté* un rôle dans l'affaire Mittevoye-Norton. C'est Me Cléry qui est chargé des intérêts de l'ancien ministre.

Le prince Duong-Chacr à Paris

On dit que la situation du prince Duong-Chacr, actuellement à Paris, est devenue très délicate au Cambodge. On prétend qu'un fonctionnaire, proche parent, paraît-il, de M. de Lanessan, aurait manqué vis-à-vis du prince, des égards les plus élémentaires et que celui-ci s'est vu obligé de se réfugier à Bangkok, où les Siamois font mis en demeure de soulever contre nous les populations cambodgiennes. Le prince a refusé.

Il est venu offrir ses services à la France tout en demandant justice.

Les ablégats

Paris, 30 juin. — Mgr Morosini, secrétaire de la nonciature à Paris, a présenté hier les deux Ablégats au comte d'Ormesson. Le ministre des affaires étrangères a reçus qu'aujourd'hui.

LA REMISE DES BARRETTES

Elle n'aura pas lieu lundi, comme on l'avait annoncé, mais mardi après-midi.

Cette cérémonie ne sera pas précédée de la messe, ni suivie du déjeûner d'usage. Les médecins ont recommandé à M. Carnot de ménager ses forces. La cérémonie sera réduite au strict nécessaire et durera moins d'une heure.

L. E. les cardinaux Bourret et Lécot sont à Paris. S. Eminence Lécot est l'hôte de M. le curé de Passy, S. Eminence Bourret est descendue chez les Pères Lazaristes de la rue de Sèvres.

Socialistes et anarchistes

Le Havre, 30 juin. — Une réunion socialiste a eu lieu hier soir, à la salle de l'Elysée, pour le choix de deux nouveaux candidats en remplacement de MM. Faure et Siegfried.

Plusieurs anarchistes ont déclaré que le socialisme « c'est de la blague. »

L'Assemblée a voté en principe le choix de deux candidats ouvriers.

Le brigandage en Amérique — Voleur lynché

On annonce du Texas que des brigands ont essayé de dévaliser un train se rendant à Arkanzas.

Les voleurs, au nombre de trois, ont tué le chauffeur qui refusait d'arrêter le train, mais ils ont pris la fuite devant l'énergie des voyageurs. Ceux-ci les poursuivirent et en capturèrent un qui fut lynché séance tenante.

Le commerce franco-argentin

Londres, 30 juin. — La situation commerciale de la République argentine, pour le dernier trimestre, démontre que la France remplace l'Angleterre à la tête du commerce extérieur.

Le tzarewitch à Londres

Londres, 30 juin. — Le tsarewitch est arrivé à 11 heures à la station de Charing-Cross.

Une compagnie d'infanterie rendait les honneurs sur le quai de la gare, et un escadron de horse-guards se trouvait dans la cour.

Le prince et la princesse de Galles, le duc d'York, le duc de Cambridge, l'ambassadeur de Russie et Madame Staal, le consul général de Russie et tout le personnel de l'ambassade attendaient sur le quai.

L'hymne russe a été joué par la musique de la garde.

Lorsque le tsarewitch descend de son wagon, il est accueilli très affectueusement par le prince et la princesse de Galles. Le tsarewitch est monté en voiture avec le prince, la princesse et le duc d'York.

Un démenti

Paris, 30 juin. — Nous parlons dans le corps du journal, d'après notre confrère le *Figaro*, d'un vol qui aurait eu lieu au quai d'Orsay.

L'agence Havas communique à ce propos la note suivante :

« Un journal du matin déclare que la correspondance de M. de Reverseaux avec le ministre des affaires étrangères aurait été volée au quai d'Orsay et que notre représentant auprès du khédive serait venu, il y a plusieurs mois, en France, tout exprès pour reconstituer de mémoire le dossier à l'aide de ses souvenirs personnels.

» Il n'y rien de vrai dans ces affirmations.

» Aucun papier n'a été dérobé au quai d'Orsay.

» M. le marquis de Reverseaux a quitté la France le 11 novembre 1892 à l'expiration de son dernier congé, et il n'a jamais eu besoin de recourir à ses souvenirs personnels pour reconstituer un dossier qui n'a pas disparu. »

La santé de Cornélius Herz

Paris, 30 juin. — Le docteur Frazer télégraphie de Bournemouth, à 4 h. 32 :

« La situation de Cornélius Herz est stationnaire, mais elle reste grave.

L'Angleterre, l'Italie et la Méditerranée
Une note russe

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Le *Nouveau Temps* exposant les graves préjudices que causerait à la France et à la Russie la prépondérance de l'Angleterre et de l'Italie dans la Méditerranée, déclare que, sans menacer la paix, la présence dans la Méditerranée de la flotte franco-russe doit y rétablir l'équilibre rompu.

Deux hardis voyageurs

Mercredi dernier est parti de Buenos-Ayres pour Chicago un hardi navigateur nommé Fondacarro, qui doit se rendre à l'Exposition sur une minuscule embarcation mesurant à peine 28 pieds anglais en longueur sur 9 en largeur. Il se propose d'accomplir ce voyage en cinquante-deux ou soixante jours, sans faire d'autre escale *depuis Buenos-Ayres qu'à Montevideo. Fondacarro* a construit presque en entier de ses propres mains sa frêle embarcation, et affirme qu'elle est en état de défier n'importe quel coup de mer.

Un autre voyage original a vivement intéressé le public. C'est celui d'un Autrichien, nommé Antoine Behni, qui va de Buenos-Ayres à Chicago par terre et à pied. Les dernières nouvelles qu'on ait reçues de lui sont datées de Lima, 7 avril. Behni est un jeune homme d'une trentaine d'années ex-officier de marine et parlant couramment six langues. Il estime qu'il mettra vingt et un mois entiers à accomplir l'immense voyage qu'il a entrepris.

Le Paris qui s'en va

On vient de fermer, à Paris, le café Tortoni. Sa fameuse terrasse (angle du boulevard des Italiens et de la rue Taitbout), fut pendant 50 ans le rendez-vous des célébrités de *genres divers*. Sous le premier empire, les maréchaux de l'empire venaient y prendre le coup de l'étrier. Puis vinrent les illustrations de la littérature et les cabotins. Enfin le café disparaît et devient une vulgaire brasserie.

Sic transit gloria mundi.

Les voyageurs de commerce. — En France et en Suisse. — Une nouvelle réglementation

Berne, 30 juin. — Le conseil des Etats a adhéré à la décision du Conseil national autorisant le Conseil fédéral à s'entendre avec le gouvernement français au sujet du traitement réciproque des voyageurs de commerce, dès le 1er juillet de cette année.

Un échange de notes dans ce sens a eu lieu à Paris entre M. le ministre Lardy et M. Develle, ministre des affaires étrangères.

Ces notes déclarent que le régime auquel les voyageurs de commerce voyageant en Suisse pour le compte d'une maison suisse, sont soumis par la loi fédérale du 24 juin 1892, sera, dès le 1er juillet, appliqué, d'une part, aux voyageurs de commerce voyageant en Suisse pour le compte d'une maison française, et, d'autre part, aux voyageurs de commerce voyageant en France pour le compte d'une maison suisse.

Le traitement exceptionnel appliqué jusqu'à présent aux voyageurs de commerce de maisons françaises prend donc fin dès la date précitée. Ceux qui prennent des commandes auprès des maisons opérant la revente de leurs articles ou qui en font usage pour leurs besoins professionnels, recevront des cartes gratuites (article 1er de la loi), et ceux qui prennent des commandes chez les particuliers, auront à payer 100 francs pour le second semestre de cette année (article 2).

A partir du 1er juillet, le même régime sera appliqué aux voyageurs de commerce de maisons suisses voyageant en France.

Le commerce français avec les Indes

Le Consul de France à Bombay, dans un substantiel rapport sur le mouvement commercial des Indes, entre, au sujet du commerce français, dans des considérations générales qu'il n'est pas inutile de signaler à l'examen de tous ceux qui se préoccupent de notre commerce d'exportation.

« Il est pénible, dit-il, d'avoir à constater, ici, tous les ans que les produits de notre fabrication n'entrent que pour une bien faible part dans notre consommation indienne. Nous ne saurions partager l'avis de ceux qui prétendent que cet état de choses est dû surtout à l'excellence de nos produits qui ne leur permettrait pas de soutenir la lutte, à cause de leur cherté avec les produits similaires moins finis et partant moins chers de la Belgique et de l'Allemagne.

» L'expérience que nous avons acquise nous autorise à penser que la cause principale de notre infériorité commerciale sur les marchés de l'Inde réside uniquement dans l'absence presque absolue de maisons françaises établies dans le pays.

» Croira-t-on qu'à Bombay, ville d'un million d'âmes et un des plus grands centres commerciaux du monde entier, qui fourmille de maisons allemandes, il n'y a pas, à proprement parler, une seule maison française d'importation.

» Quelques négociants de Lyon y entiennent, il est vrai des agences, mais ces maisons ne sortent pas de leur spécialité.

» Si l'on considère que l'Inde est un pays où tous, Anglais et étrangers, jouissent des mêmes prérogatives et des mêmes facilités, et si l'on ajoute à ces avantages le développement croissant des voies de communication qui ouvrent chaque jour de nouveaux pénoncéés aux articles d'importation européenne et en doublent la consommation tous les dix ans, on ne s'explique pas l'indifférence de nos fabricants français.

» Encore une fois, il nous faut réagir et rompre hardiment avec l'esprit de routine dont nous ne nous sommes pas encore débarrassés. Il faut bien nous persuader que le commerce est un aléa et que nous ne pouvons pas toujours éviter les déceptions qu'il entraîne à sa suite. Le vieil adage qui dit : Qui ne risque rien n'a rien, est vrai ici plus que partout ailleurs.

» C'est à nous à nous entourer de toutes les garanties possibles. Nous ne saurions, toutefois, exiger que ceux qui consentent à se charger de nos intérêts à l'étranger, se livrent à nous pieds et mains liés et s'exposent, en cas d'insuccès, à être les auteurs de leur propre ruine. J'ai connu des négociants français qui imposaient à leurs consignataires à l'étranger des conditions tellement draconiennes, qu'il devenait impossible d'entrer en arrangements avec eux. Je n'en citerai qu'un exemple :

» Un de nos compatriotes désireux d'avoir un représentant pour l'écoulement de ses produits, m'avait prié de le mettre en rapports avec une personne sûre et qui semblait répondre le mieux à ses exigences.

» Après de laborieuses recherches, je parvins à découvrir un consignataire ancien dans le pays, très avantageusement connu sur le marché et jouissant d'une honorabilité incontestée.

» La commission qui lui était offerte se montait à 10 0[0 prix rémunérateur, j'en conviens, mais qui pouvait devenir un leurre si dans les six mois ce malheureux consignataire n'avait pas écoulé les 20,000 fr. de marchandises qu'on devait lui confier. Passé ce délai, il était tenu de prendre l'engagement de conserver pour son compte la marchandise et de la vendre à ses risques et périls devenant ainsi débiteur de ce qu'il n'aurait pu écouler.

» Les affaires ne peuvent se conclure sur de telles bases, attendu que dans un pays où la mode et le goût sont très variables, il est difficile de prévoir ce qui adviendra des marchandises consignées. Peut-être seront-elles enlevées de suite, c'est là une question d'opportunité ; peut-être au contraire, seront-elles d'une vente difficile, par suite de l'intervalle qui séparera l'expédition de la réception. Il est dont injuste de rendre un représentant responsable de la versatilité de l'acheteur et de l'exposer à voir son crédit ruiné parce que, malgré toute sa sollicitude et son désir d'être agréable à son commettant, il n'aura pu, dans un délai fixe, écouler la marchandise à lui confiée.

» Ce n'est plus là le commerce, mais l'exploitation, et je doute que l'on puisse arriver de la sorte à un résultat pratique. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les conditions du négociant français furent repoussées et qu'il a dû renoncer à l'exportation de ses marchandises.

» Imitons les Anglais et les Allemands ; ayons ici des Français sachant surtout parler couramment l'Anglais et qui représenteront des maisons syndiquées où l'on trouvera réunis dans le même local les articles les plus variés au lieu d'un seul et unique produit. C'est, à mon avis, le meilleur et le plus sûr moyen de faire une concurrence acharnée à nos plus dangereux adversaires, de nous implanter quelque part et de nous faire connaître avantageusement.»

GUSTAVE NADAUD

Le 28 avril 1893 sera une date douloureuse pour la chanson française. Ce jour là l'aimable muse a mis un crêpe à son tambourin et déposé sur le cercueil de son bien-aimé sa couronne de roses.

Chaque année, le maître chansonnier, l'exquis poète qui fut Gustave Nadaud, prenait, avec les hirondelles, son vol vers les pays bleus, et revenait, avec les brunes messagères du printemps, dès qu'Avril avait mis un peu de vert aux buissons. Cette année, sur la promesse trompeuse de Mars, il avait quitté Nice plus tôt.

Nadaud, d'ailleurs, n'aimait pas les séjours prolongés dans le même endroit, s'il faisait une exception en faveur du pays ensoleillé, c'est que sa santé l'y obligeait. Il s'était peint lui-même en ce distique :

Je suis né voyageur, je cours de toutes parts,
Enchanté quand j'arrive, enchanté quand je pars.

C'était toujours une grande joie pour le poète quand il pouvait revoir son vieux Paris, sa chère Lutétia, cette jalouse qui veut qu'on soit tout à elle ; qui aime si passionnément les artistes, que tout en les comblant de gloire, elle les tue en leur prenant leurs jours et leurs nuits.

Avant de se plonger dans la fournaise parisienne, Nadaud était allé, ainsi qu'il en avait l'habitude, respirer l'air du pays natal. Il resta peu à Roubaix, juste le temps d'embrasser les siens et de contracter, hélas ! les germes de cette maladie de poitrine qui devait l'emporter si rapidement.

C'est au sortir d'une soirée où il avait promis de se faire entendre que le poète, déjà malade, prit froid et s'alita pour ne plus se relever. Il avait conscience de son état. Dès qu'il s'était senti atteint, l'illustre défunt, qui m'honorait d'une affection paternelle, m'avait fait demander en toute hâte.

— « Ami, me dit-il, c'est fini, je vais faire mon dernier voyage, ne pleure pas, je désire que tu recueilles mes suprêmes recommandations.

» Je fais mes adieux à la chanson.

» Quand France a cessé de rimer avec espérance l'alouette vieillie se tait.

» Mais si je cesse de chanter, je n'oublie pas que nous avons beaucoup de pauvres cigales pour qui la bise est toujours venue.

» C'est toi, cher ami, que je charge de faire une équitable répartition de mon petit avoir.

» Fais-la de suite : il ne faut pas que ceux qui ont besoin attendent.

» Ecoute bien encore : Je désire être enterré très simplement. Pas de discours sur ma tombe. Pas d'honneurs militaires, et surtout pas de souscriptions après ma mort pour me faire élever un monument. »

Nous nous embrassâmes et quelques heures après le poète expirait.

Il s'est éteint doucement, bien doucement, sans aucune souffrance, comme un juste, heureux de s'endormir après la tâche accomplie, avec sur le visage un bon et calme sourire qu'il emportait dans l'immortalité.

Et maintenant, pendant que le doux et glorieux vieillard dort là-bas, sous les grands arbres du cimetière Montmartre, entouré de ses amis, les fleurs qu'il aimait passionnément et les oiseaux, ses frères en chansons, parlons un peu du talent de celui qui formait avec Béranger et Pierre Dupont la grande et belle trinité chansonnière.

M. Adolphe Brisson a écrit dans les « Annales politiques et Littéraires » dont il est le directeur, quelques pages consacrées à Gustave Nadaud qui ont dû bien surprendre et bien affliger les nombreux admirateurs et amis du chansonnier.

Tout en rendant pleine et légitime justice à son talent d'écrivain, tout en reconnaissant l'élégance et la souplesse de son style, je ne puis m'empêcher de déplorer l'article du directeur des « Annales », manifestement hostile à la mémoire de l'auteur de tant de petits poèmes philosophiques et charmants.

Après les notes flatteuses de nos grands disparus : *Th. Gautier, Lamartine, Musset, Th. de Banville, Jules Janin, Méry, etc.*, célébrant le talent charmeur de Nadaud ; après les belles pages écrites encore tout récemment par notre grand critique *F. Sarcey* et *Armand Silvestre* (ce modeste qui est un des grands poètes de ces temps-ci) quand la presse française a été unanime à chanter les vertus et la gloire du chansonnier, dans ce concert d'éloges on aura entendu une voix discordante, celle de M. Brisson.

M. Brisson qui, d'ailleurs, me paraît connaître très imparfaitement l'œuvre de Nadaud, a, contre le chansonnier, des griefs qui pourraient se résumer en trois points :

Il lui reproche 1° d'être un bourgeois égoïste, indifférent aux souffrances de ses semblables, aux malheurs de son pays ; 2° de ne pas être poète, ou de l'être si peu, si peu... 3° de manquer d'une instruction sérieuse.

Il ressort clairement pour les lecteurs des « Annales », que ce portrait fait par M. Brisson est celui d'un ignorant, d'un rimeur médiocre et d'un mauvais citoyen.

Si au fond je n'étais aussi profondément attristé de voir que ce portrait, si loin de la ressemblance, a été fait par un artiste des lettres, je me réjouirais à la pensée qu'il y a là pour moi prétexte à réponse, en exaltant une fois de plus le talent de celui que je n'hésite pas à proclamer le plus vertueux des hommes, le plus doué, le plus complet et j'ajoute le plus lettré de tous nos chansonniers français après Béranger.

J'écris après Béranger pour ne contrarier personne et je ne mets pas en ligne Pierre Dupont qui fut un poète dans la belle et large acception du mot) de veux parler ici d'un chansonnier.

Pierre Dupont, pour qui j'ai une tendresse particulière, était un peintre admirable, ayant sur sa palette les couleurs les plus brillantes ; mais c'était surtout un doux rêveur, un faiseur de bucoliques, un Théocrite égaré en notre siècle, son vers chaud et coloré a parfois des envolées pindariques, si je puis ainsi parler, mais par cela même qu'il plane il se plie difficilement aux exigences, aux caprices de la chanson. Pierre Dupont était, je le répète, un poète, il manquait du trait satirique, de l'esprit subtil, de l'enjouement qui faut le vrai chansonnier.

Gustave Nadaud, dit M. Brisson :

« Ne s'est pas abreuvé de bonne heure aux sources classiques.

» Il s'est formé lui-même. »

Rien n'est plus inexact, et le petit état suivant répondra avec toute son éloquence.

Prix obtenus par l'élève Gustave Nadaud au collège Rollin :

1834 1er prix de version grecque.
1835 2e prix vers latins. 1er prix de semestre.
1836 1er prix version grecque. 1er prix vers latins.
1837 1er prix version grecque. 1er prix de rhétorique, etc., etc.

Gustave Nadaud dit encore M. Brisson.

« Ne possède presque aucune des qualités qui font le poète.

» Il n'a ni émotion, ni inspiration. »

Je réponds simplement, avec le regret de ne pouvoir les reproduire dans leur entier, par l'évocation de ces poèmes délicieux, que M. Brisson n'a jamais lus, (ce qui est déjà un châti